

Distribution Alimentaire

Proposé par	Validé par	Première rédaction	Dernière révision
Gérard Dulin, membre du CA du CIAS Florence Margueritte, DGS	Robert Malou Président du CIAS	Février 2014	CA du 17 mars 2014

1 – OBJET

En 2012 le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques a fait le constat d'un besoin d'aide sociale alimentaire sur le territoire du canton de Bidache.

Pour répondre à ce besoin, la Communauté de Commune, après avoir exploré les possibilités associatives, décide de mettre en place ce dispositif, dans le cadre du CIAS, en s'appuyant sur l'aide de bénévoles pour la distribution.

Les enjeux et les risques liés à une telle activité nécessitent qu'elle soit strictement encadrée et contrôlée, par des règles à usage des bénéficiaires, des bénévoles et de tous les autres intervenants.

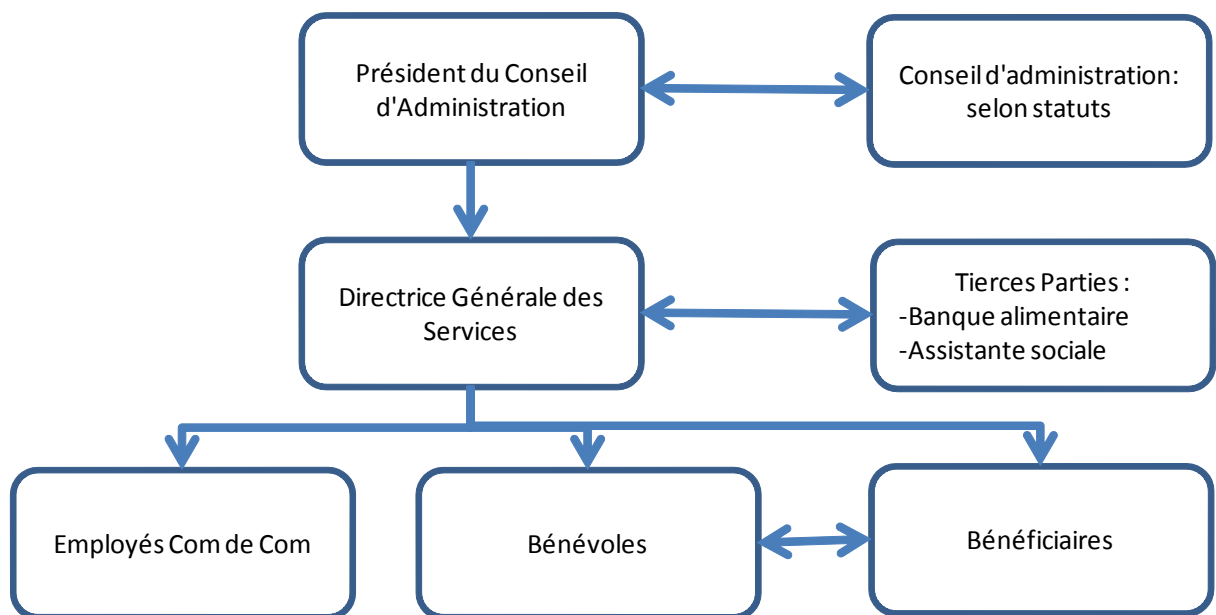
2 – DOMAINE d'APPLICATION

Ce document définit l'organisation et le mode de fonctionnement de la distribution alimentaire du CIAS du Pays de Bidache, et établit les règles.

3 – RESPONSABILITES

Le président du CIAS est en charge de veiller à l'application des différentes règles.

4 – ORGANISATION



5 – DEROULE des OPERATIONS liées directement à la distribution

Quoi		Quand	Comment	Qui
Liste des bénéficiaires	Mise à jour	Avant chaque distribution	Informations ASS	Administration Com com
	Mise à disposition	Avant chaque distribution	Mail aux bénévoles	Administration Com com
	Impression papier	Jour de la distribution	Format Papier	Bénévole du matin
Consignes du jour		Avant la distribution	Cahier de consigne	Administration
		Urgence ou selon délais	Par mail ou téléphone	Administration
Prise en charge des denrées		Le matin de la distribution	Enlèvement à la Banque Alimentaire	Employé Com Com et un bénévole
	Contrôles	Au chargement	Visuel	Employé Com Com et un bénévole
	Respect chaîne du froid	Transvasement container	Maintien température	Employé de la BA
	Bordereau de livraison	Après chargement	Vérification et signature	Employé Com Com et un bénévole
Mise en place	Propreté des locaux	Avant l'arrivée des denrées	Visuel	Bénévoles du matin
	Fonctionnement des équipements de conservation et de stockage	Avant l'arrivée des denrées	Bouteille témoin dans le congélateur. Température frigo	Bénévoles du matin
	Réception des surgelés	Transvaser des containers dans le congélateur	Maintien chaîne du froid	Bénévoles du matin
	Réception du frais	Transvaser des containers dans le frigo	Maintien chaîne du froid	Bénévoles du matin
	Réception du frais et contrôles	Date de fraîcheur et apparence	Visuel	Bénévoles du matin
	Réception du sec	Apparence	Visuel	Bénévoles du matin
	Réception des légumes	Fraicheur et apparence	Visuel	Bénévoles du matin
	Quantités à distribuer	Estimation par famille	Avant l'arrivée des bénéficiaires	Liste des familles et inventaire
Accueil des bénéficiaires	Vérification des droits	A l'arrivée	Liste	Bénévoles après midi
	Rappels notions sécurité alimentaire	Au cours de la distribution	Info sur la chaîne du froid. Dates limites etc...	Bénévoles après midi
Distribution	Sécurité alimentaire	pendant les manipulations	Date limites, chaîne du froid, aspect emballages, port des gants	Bénévoles après midi
Inventaire de fin		après la distribution	comptage et info cahier de consigne	Bénévoles après midi
Cahier de consigne	Renseigner les informations de la journée.	Fin de journée	Inventaire, besoin en produits divers, feuille de présence distribution, etc...	Bénévoles après midi
Propreté des locaux	Denrées périssables	Fin de journée	Ne pas laisser de denrées périssables	Bénévoles après midi
	Poubelles		Jeter	Bénévoles après midi
	Sol		Coup de balai	Bénévoles après midi
	Evier, cafetière		Nettoyer	Bénévoles après midi

Le bon déroulement nécessite de la part des bénévoles et des bénéficiaires de respecter un certain nombre de règles décrites en annexe :

-charte du bénéficiaire

-charte du bénévole

Annexe 1

Charte du bénévole de la distribution alimentaire

L'activité bénévole est librement choisie ; néanmoins, ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité de tous.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- adhérer à la finalité et à l'éthique du CIAS en matière de distribution alimentaire
- assurer une présence en s'inscrivant directement sur le cahier ou en communiquant par les moyens existants (mail, téléphone, etc), avertir au plus vite si la présence ne pouvait pas être assurée.
- respecter l'organisation, le fonctionnement établi et les règles éditées :
 - en matière d'hygiène
 - en matière de sécurité alimentaire
 - demander toute explication ou information qu'il juge nécessaire au bon accomplissement de sa mission
- exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun, en gardant confidentielles les informations relatives aux bénéficiaires.
- considérer que le bénéficiaire est au centre de l'organisation et donc être à son écoute, et faire remonter vers les responsables les problèmes rencontrés.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration ; ils s'engagent à en informer les responsables le plus tôt possible.

Je participe, je signe !

Je, soussigné(e)

déclare avoir lu et approuvé la présente charte du bénévole.

Annexe 2

Charte du bénéficiaire de la distribution alimentaire

La communauté de communes des Pays de Bidache a pris un engagement fort auprès des personnes en difficultés, créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale, et le dotant d'un dispositif de distribution alimentaire.

Un fonctionnement efficace et juste passe par le respect de certaines règles. Ainsi le bénéficiaire s'engage à:

- maintenir à jour son dossier en faisant les démarches nécessaires auprès de l'assistante sociale et se rapprocher des responsables du CIAS en cas de difficultés.
- respecter le créneau horaire convenu
- prévenir au plus tard la veille au soir de l'impossibilité de se rendre à la distribution (afin de redistribuer les denrées périssables)
- trouver une personne pouvant venir récupérer les denrées (les bénévoles de la distribution alimentaire ne sont pas habilités dans le cadre de leur mission à faire du portage à domicile)
- respecter les consignes données par les bénévoles concernant la sécurité alimentaire
- porter le nécessaire pour le transport des denrées (sacs, poches plastiques, sacs isothermes pour les surgelés, etc)

Les bénévoles sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter si besoin est.

Je participe, je signe !

Je, soussigné(e)

déclare avoir lu et approuvé la présente charte du bénéficiaire.